



CQP
« Agent de service de service de remplacement »

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

CPNE 23 AVRIL 2014

Présentation

Le candidat obtient le CQP lorsqu'il a acquis **8 modules de certification** :

3 modules de certification communs

MC1 – Spécificités du métier

MC2 – Conduite, réglage et entretien courant du matériel

MC3 – Sécurité des personnes, des biens et de l'environnement

+ l'ensemble des modules de certification de la spécialisation choisie

(3 ou 4 modules, selon le domaine)

+ 1 ou 2 modules de certification « travaux complémentaires »¹ à choisir dans les autres domaines.

A noter : si le candidat choisit la spécialisation « bovins lait » ou « bovins allaitant », le ou les modules complémentaires doivent obligatoirement être pris dans les autres domaines².

Liste des modules de certification par domaine³ :

Bovins lait	Bovins allaitant	Elevage porcin	Cultures	Viticulture	Transformation des produits à la ferme
1 - Traite 2 - Alimentation 3 - Soins aux animaux 4 - Reproduction	1 - Alimentation 2 - Soins aux animaux 3 - Reproduction	1 - Reproduction 2 - Maternité 3 - Santé et bien être des animaux 4 - Alimentation	1 - Travail du sol 2 - Récolte 3 - Préparation et application de produits 4 - Stockage des récoltes	1 - Travail du sol 2 - Conduite du vignoble 3- Préparation et application de produits 4 - module régional	Ce module unique compte pour 3 modules de certification « de base »

Le verso du certificat comporte la liste et la date des modules techniques certifiés :

Exemple :

Spécialisations	Travaux complémentaires	
Bovins laits 28 septembre 2005	MCBL1 – traite	
	MCBL2 – alimentation	
	MCBL3 – soins aux animaux	
	MCBL4 - reproduction	
Cultures	MCC1 – travail du sol	
	MCC2 – récolte	28 septembre 2005
	MCC3 – préparation et application de produits	
	MCBA3 – stockage des récoltes	

¹ Soit, 1 module « travaux complémentaires » lorsque la spécialisation choisie est composée de 4 modules . Soit, 2 modules « travaux complémentaires » lorsque la spécialisation comporte 3 modules. Ces deux modules peuvent être pris dans deux domaines différents.

² Ajout du 3 octobre 2005.

³ Domaines actuellement ouverts, à compléter en fonction des besoins.

Le CQP est accessible :

- **par la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les personnes pouvant justifier d'au moins trois ans d'expérience dont 3200 heures de pratique professionnelle en rapport avec l'activité visée.**
- **par l'évaluation certificative** soit en candidat libre, soit dans le cadre d'un parcours de formation d'une durée variable, obligatoirement en alternance. La durée totale de la formation en centre ne peut dépasser 700 heures. Le CQP est attribué lorsque tous les modules sont certifiés et que le candidat comptabilise 1500 heures de travail effectif en service de remplacement (hors temps de formation). L(les)'attestation(s) de travail est(ont) à présenter au jury au moment de la prestation orale.

Equivalences

➤ Equivalences entre modules des domaines :

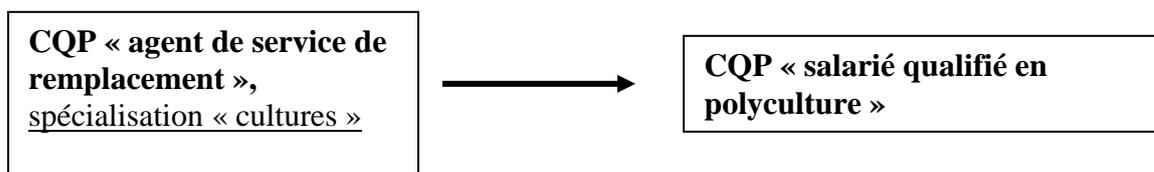
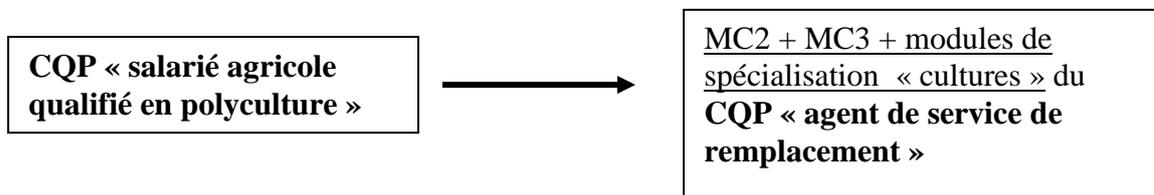
Bovins lait	Bovins allaitants
2-Alimentation	1-Alimentation
3-Soins aux animaux	2- Soins aux animaux

Cultures	Viticulture
1 – Travail du sol	1 – Travail du sol
3 – Préparation et application de produits	3 – Préparation et application de produits

➤ Equivalences avec les certificats de spécialisation :

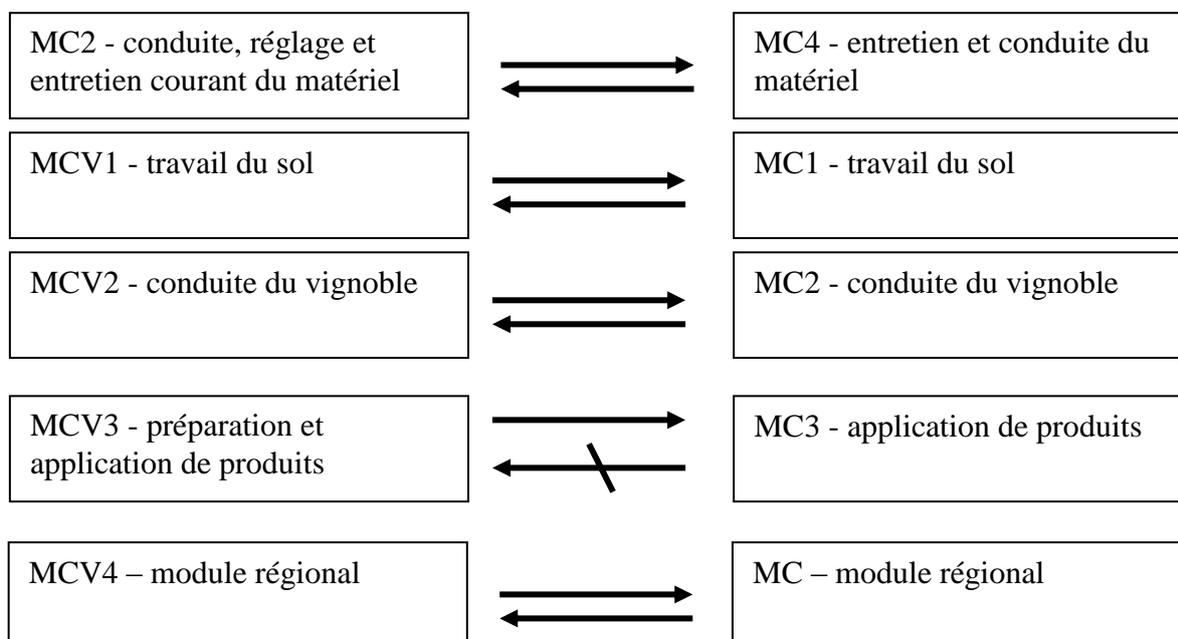
CS	Spécialisation (CQP)	Remarque
Conduite de l'élevage laitier	→ Bovins lait	A condition que les personnes soient titulaires du CS depuis moins de trois ans au moment de la première certification. Dans le cas contraire, l'organisme de formation fait un positionnement sur la maîtrise de la pratique professionnelle pour chacun des modules de spécialisation.
Conduite de l'élevage porcin	→ Elevage porcin	

➤ **Equivalences avec d'autres CQP ou modules de CQP**



CQP «agent de service de remplacement », spécialisation « viticulture »

CQP «ouvrier qualifié de l'exploitation viticole »



MC1 – Spécificités du métier

Le titulaire du module 1 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

D'assurer sa mission de remplacement en respectant les exigences du métier.

C'est-à-dire qu'il est capable :

- d'appréhender le contexte de son intervention
- de prendre les consignes
- de mettre en œuvre un comportement social adapté
- de réaliser le travail
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension de la consigne
Evaluation de la situation de remplacement en fonction du contexte de la demande (vacances, maladie, accident, décès, etc.)
Compréhension et prise en compte des objectifs de continuité de l'exploitant (enjeux économiques et sociaux)
Identification et respect de son champ d'intervention et de responsabilités
Identification des référents
Gestion des éventuelles interférences de pouvoir entre les différents référents possibles
Appréciation de la conduite à tenir en cas de problème : intervention, compte-rendu, alerte
Discrétion, respect de la confidentialité
Respect des pratiques et valeurs de l'exploitation
Respect des règles inhérentes à l'activité salariale (code du travail, ponctualité, ...)
Ecrits professionnels : renseigner un tableau de consignes, carnets et fiches d'entretien, modes d'emploi, registres, cahier d'élevage, ordonnances, notice de produit vétérinaire, fiches de travail (traçabilité), lecture d'étiquettes et de documentation relative à l'utilisation des engrais et des produits phytopharmaceutiques, carnet de champ, fiches parcellaires, bons d'enlèvement, documents d'enregistrement, ...
Expression orale : questionnement, prise d'informations, compte rendu du travail réalisé et des conditions rencontrées, description de panne, etc.

MC2 – Conduite, réglage et entretien courant du matériel

Le titulaire du module 2 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De faire l'entretien courant, d'atteler, de régler et de conduire le tracteur, les automoteurs et les matériels en toute sécurité (outils de travail du sol, semoir, pulvérisateur, matériels d'irrigation, matériels de manutention ,...). [*Ces opérations sont maîtrisées a minima, sur le tracteur et deux outils faisant appel à deux automatismes d'attelage différents*].

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de **réaliser les opérations**
- de rendre compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Repérage et fonction des différents organes des tracteurs, automoteurs, engins de manutention et des matériels
Application des consignes de vérification des tracteurs, des automoteurs et des matériels : niveaux, vidange, filtres, roues, pression des pneus, état de la batterie, feux et clignotants
Réalisation des manœuvres
Respect des règles de sécurité et de signalisation routière, notamment pour les véhicules hors gabarit
Application des règles et des procédures de sécurité, de protection de l'environnement
Vigilance par rapport à l'environnement immédiat de la machine : personnes, éléments naturels, autres machines, bâtiments
Application des procédures d'attelage
Identification des automatismes d'attelage utilisés sur l'exploitation
Application des procédures de réglage
Ajustement du réglage en cours de travail
Application des gestes et postures de sécurité en situation de travail

MC3 – Sécurité des personnes, des biens et de l'environnement

Le titulaire du module 3 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

D'intervenir en sécurité et dans le respect des normes et réglementations en vigueur :

- pour porter secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés (SST)
- sur ou à proximité d'une installation électrique, après avoir suivi une formation ad hoc, été déclaré apte par le médecin du travail et avoir été habilité par l'employeur (Habilitation H0B0)
- pour utiliser à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (« Certiphyto », catégorie Décideur en exploitation agricole)

-

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes spécifiques requises en matière de sécurité (MC1)
- d'organiser son intervention
- d'effectuer les opérations en toute sécurité et en connaissant la conduite à tenir en cas d'accident.
- de rendre compte aux autres intervenants (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Sauveteur secouriste du travail (SST)	<p>Il satisfait aux exigences du certificat « Sauveteur secouriste du travail »</p> <p>« Il est capable d'intervenir durant son temps de présence au sein de son entreprise pour porter secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés »</p>
Habilitation électrique H0B0	<p>Il satisfait aux exigences de l'habilitation issue du Code du travail (art. 4544-9 à 4544-11) et du décret 2010-1118 du 22 septembre 2010, encadrant la sécurité lors de l'exécution d'opérations sur ou au voisinage d'installation électrique, habilitation délivrée par l'employeur à l'issue d'une formation</p> <p>Il satisfait aux tests d'aptitude médicale (médecine du travail)</p>
Certificat individuel pour l'utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques	<p>Il satisfait aux exigences du certificat individuel issu du décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 et des arrêtés du 21 octobre 2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat pour la catégorie et activité professionnelle suivante :</p> <p>« Décideur en exploitation agricole »</p>

Bovins lait (MCBL1) - Traite

Le titulaire du module MCBL 1 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De réaliser la traite en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et en appliquant les mesures sanitaires et en respectant les objectifs de l'exploitant.

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de préparer le matériel
- de réaliser la traite
- de prévenir et traiter les mammites
- de rendre de compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Identification des différentes fonctions de la machine à traire : les différents circuits, notions de vide
Application des principes d'hygiène en matière de traite et de refroidissement
Utilisation des produits de nettoyage et de désinfection : précautions de stockage, modalités d'utilisation (consignes et ordonnances)
Identification des éléments qui conditionnent une bonne traite : principes de base de l'éjection du lait, pose du faisceau trayeur, nettoyage de la mamelle, premiers jets
Diagnostic d'une infection de la mamelle : premiers jets, palpation
Application des mesures de prévention des mammites
Traitement de l'infection ou appel au vétérinaire
Détection de la fin de traite
Application des critères relatifs à la qualité du lait
Interprétation d'un bordereau d'analyse et de contrôle
Circulation des animaux dans le respect des règles de sécurité
Repérage des anomalies sur le système de traite : vérification périodique du matériel
Observation des animaux

Bovins lait (MCBL2) - Alimentation

Le titulaire du module MCBL 2 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De réaliser l'alimentation du troupeau en respectant les choix alimentaires (consignes d'alimentation) et les objectifs de production de l'éleveur.

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de surveiller le comportement des animaux
- de réaliser l'alimentation
- de rendre de compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Application des principes de base de l'alimentation des bovins
Interprétation et utilisation d'un plan d'alimentation
Repérage des anomalies de comportement au moment de l'alimentation
Identification des principales maladies nutritionnelles et de leurs symptômes
Vérification de la qualité des aliments (solides et liquides) et des conditions d'approvisionnement
Surveillance et utilisation des matériels et des équipements de distribution d'aliments
Identification des méthodes de gestion des parcelles
Application des principes de distribution de l'eau, des fourrages, des concentrés et des minéraux, en fonction des catégories d'animaux
Appréciation visuelle des quantités apportées et consommées par catégories d'animaux
Application des règles et des procédures de sécurité individuelle
Respect des gestes et postures en situation de travail

Bovins lait (MCBL3) - Soins aux animaux

Le titulaire du module MCBL 3 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De réaliser les soins élémentaires du troupeau en assurant la manipulation et la contention des animaux en sécurité, la détection et le traitement sur prescription de problèmes sanitaires. Les opérations suivantes sont maîtrisées : soins usuels du troupeau (*Ecornage, parage et déparasitage*), traitements par voie orale et injections.

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de détecter les problèmes
- de réaliser les opérations
- de rendre de compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Application des normes d'hygiène concernant le logement et le bien-être des bovins
Repérage visuel des animaux qui nécessitent une surveillance et/ou une intervention
Identification des principales affections et de leurs symptômes
Identification des familles de produits de base d'une pharmacie vétérinaire, de leurs règles d'utilisation, de stockage et d'élimination des déchets
Mise en œuvre des procédures de manipulation et de contention courantes
Interprétation de la température de l'animal
Mise en œuvre des différentes techniques d'administration
Application de la réglementation liée à l'identification des bovins
Respect des règles d'hygiène lors des interventions

Bovins lait (MCBL4) - Reproduction

Le titulaire du module MCBL 4 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

D'assurer les opérations liées à la reproduction du troupeau en respectant les objectifs de l'exploitant. *[Les opérations suivantes sont maîtrisées : application d'un plan d'accouplement, surveillance et détection des chaleurs, organisation de l'insémination, accompagnement de la mise bas].*

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- d'identifier les animaux
- de réaliser les opérations
- de rendre de compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Identification des différents modes de reproduction
Identification des principes anatomiques et physiologiques de base sur la reproduction
Interprétation et utilisation d'un planning de reproduction
Application des moyens de détection des vaches en chaleur
Mise en œuvre des procédures de manipulation et de contention courantes en sécurité
Mise en œuvre des techniques de tarissement
Repérage des animaux proches du terme et des signes précurseurs du vêlage
Application des principes d'hygiène en matière de reproduction
Identification des conditions de déroulement du vêlage, des risques et difficultés
Utilisation d'une vêreuse en toute sécurité pour la vache, le veau et l'intervenant
Réalisation des premiers soins aux veaux
Détection des anomalies post-vêlage pour la mère et le veau

Bovins allaitants (MCBA1) - Alimentation

Le titulaire du module MCBA1 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De réaliser l'alimentation du troupeau en respectant les choix alimentaires (consignes d'alimentation) et les objectifs de production de l'éleveur.

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de surveiller le comportement des animaux
- de réaliser l'alimentation
- de rendre de compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Application des principes de base de l'alimentation des bovins
Interprétation et utilisation d'un plan d'alimentation
Repérage des anomalies de comportement au moment de l'alimentation
Identification des principales maladies nutritionnelles et de leurs symptômes
Vérification de la qualité des aliments (solides et liquides) et des conditions d'approvisionnement
Surveillance et utilisation des matériels et des équipements de distribution d'aliments
Identification des méthodes de gestion des parcelles
Application des principes de distribution de l'eau, des fourrages, des concentrés et des minéraux en fonction des catégories d'animaux
Appréciation visuelle des quantités apportées et consommées par catégories d'animaux
Application des règles et des procédures de sécurité individuelle
Respect des gestes et postures en situation de travail

Bovins allaitants (MCBA2) - Soins aux animaux

Le titulaire du module MCBA2 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De réaliser les soins élémentaires du troupeau en assurant la manipulation et la contention des animaux en sécurité, la détection et le traitement sur prescription de problèmes sanitaires. Les opérations suivantes sont maîtrisées : soins usuels du troupeau (Ecornage, parage et déparasitage), traitements par voie orale et injections.

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de détecter les problèmes
- de réaliser les opérations
- de rendre de compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Application des normes d'hygiène concernant le logement et le bien-être des bovins
Repérage visuel des animaux qui nécessitent une surveillance et/ou une intervention
Identification des principales affections et de leurs symptômes
Identification des familles de produits de base d'une pharmacie vétérinaire, de leurs règles d'utilisation, de stockage et d'élimination des déchets
Mise en œuvre des procédures de manipulation et de contention courantes
Interprétation de la température de l'animal
Mise en œuvre des différentes techniques d'administration
Application de la réglementation liée à l'identification des bovins
Respect des règles d'hygiène lors des interventions

Bovins allaitants (MCBA3) - Reproduction

Le titulaire du module MCBA3 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

D'assurer les opérations liées à la reproduction du troupeau en respectant les objectifs de l'exploitant. *[Les opérations suivantes sont maîtrisées : application d'un plan d'accouplement, surveillance et détection des chaleurs, organisation de l'insémination, accompagnement de la mise bas].*

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- d'identifier les animaux
- de réaliser les opérations
- de rendre de compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Identification des différents modes de reproduction
Identification des principes anatomiques et physiologiques de base sur la reproduction
Interprétation et utilisation d'un planning de reproduction
Application des moyens de détection des vaches en chaleur
Mise en œuvre des procédures de manipulation et de contention courantes en sécurité
Mise en œuvre des techniques de tarissement
Repérage des animaux proches du terme et des signes précurseurs du vêlage
Application des principes d'hygiène en matière de reproduction
Repérage des conditions de déroulement du vêlage, des risques et difficultés
Utilisation d'une vèleuse en toute sécurité pour la vache, le veau et l'intervenant
Réalisation des premiers soins aux veaux
Détection des anomalies post-vêlage pour la mère et le veau

Elevage porcin (MCEP1) - Reproduction

Le titulaire du module MCEP 1 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De mettre en œuvre le programme de reproduction en respectant les procédures en vigueur sur l'élevage. *Les opérations suivantes sont maîtrisées : gestion des mouvements d'animaux, détection des chaleurs, préparation et réalisation d'inséminations artificielles.*

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de repérer les animaux
- de réaliser les opérations
- de rendre compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Identification des principes de fonctionnement d'un atelier de reproduction
Identification du cycle de reproduction
Interprétation et respect du programme de reproduction
Mise en œuvre des opérations de détection des truies en chaleur
Mise en œuvre des conditions optimales pour l'insémination artificielle
Application des procédures d'insémination artificielle
Respect de la réglementation et des règles d'hygiène

Elevage porcin (MCEP2) - Maternité

Le titulaire du module MCEP 2 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De suivre les mises bas et de réaliser en toute sécurité les soins pendant et après mises bas, aux truies et aux porcelets. *Les opérations suivantes sont maîtrisées : planification et suivi des mises bas, soins aux truies et aux porcelets.*

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de réaliser les opérations
- de rendre compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Gestion du planning des mises bas
Reconnaissance des signes précurseurs d'une mise bas : diagnostics simples
Identification des étapes de la mise bas
Mise en œuvre des différentes interventions en période de mise bas
Appréciation de la capacité nourricière de la mère
Appréciation de l'état des porcelets
Interprétation et prise en compte des différents comportements du porcelet et de leur remédiation
Réalisation des soins sous la mère

Eleveur porcin (MCEP3) - Santé et bien être des animaux

Le titulaire du module MCEP 3 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De veiller au bon état de santé des animaux en respectant le plan de traitement de l'exploitation. *Les opérations suivantes sont maîtrisées : déplacements d'animaux, sevrage, allotement, engraissement, soins aux animaux, assistance au vétérinaire, maintien des bâtiments en bon état d'hygiène, gestion de l'ambiance.*

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de repérer les animaux
- réaliser les opérations
- de rendre de compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Repérage des principes du sevrage, de l'allotement et de l'engraissement
Réalisation des opérations de sevrage, d'allotement et d'engraissement
Identification des principales affections et de leurs symptômes, diagnostic
Réalisation des soins : administration de médicaments, assistance au vétérinaire
Identification des produits de base d'une pharmacie vétérinaire, de leur mode de conservation et d'élimination
Identification des types de vaccinations effectuées et de leur rôle, application du plan de prévention
Mise en œuvre des règles d'hygiène
Repérage des paramètres d'ambiance
Utilisation des différents systèmes de gestion d'ambiance

Elevage porcin (MCEP4) - Alimentation

Le titulaire du module MCEP 4 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De réaliser l'alimentation des différentes catégories d'animaux.

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de réaliser l'alimentation
- de surveiller le comportement des animaux
- de rendre de compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Identification des besoins en alimentation en fonction du développement de l'animal
Repérage des catégories d'aliments et de leur utilisation
Utilisation du matériel de distribution des aliments, dont systèmes automatisés
Vérification de la qualité des aliments (solides et liquides) et des conditions d'approvisionnement
Vigilance par rapport au comportement des animaux, pendant et après avoir distribué l'alimentation
Application des règles d'hygiène et d'entretien du matériel

Cultures (MCC1) – Travail du sol

Le titulaire du module MCC1 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De réaliser les différentes opérations de travail du sol en organisant son chantier sur consignes et dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement. [Au moins 3 des opérations suivantes sont maîtrisées, dont le labour et le semis : *déchaumage, labour, préparation du lit de semences, semis, binage, décompactage, hersage, désherbage mécanique.*]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de préparer le tracteur (MC2)
- d'atteler et régler les outils (MC2)
- de réaliser le travail
- de rendre compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension des effets du travail du sol
Identification des bonnes conditions de mise en place des cultures (quantité, densité, finesse de réglage, profondeur, époque, type de matériel, vitesse,...)
Appréciation de l'état d'un sol : humidité, portance, niveau d'usure
Identification des outils de travail du sol et des modes d'attelage
Ajustement du travail en fonction des conditions rencontrées : lien entre l'état du sol, la configuration de la parcelle, les conditions climatiques, le matériel et le travail à réaliser
Prévision de l'approvisionnement en semence en bout de champ
Appréciation visuelle de la régularité du travail

Cultures (MCC2) – Récolte

Le titulaire du module MCC2 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

D'effectuer les différentes opérations de récolte des cultures.

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de préparer le matériel (MC2)
- de réaliser le travail
- de rendre compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Utilisation des différents matériels de récolte : organes, commandes, électronique et informatique embarquée
Appréciation du degré de maturité et d'humidité du produit
Application stricte des règles de sécurité au champ
Vigilance sur le travail effectué tout au long de l'opération
Ajustement de son travail à différents facteurs : verse, densité, hauteur, qualité du produit, degré de maturité, topographie de la parcelle, conditions d'organisation du chantier

Cultures (MCC3) – Préparation et application de produits

Le titulaire du module MCC3 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De préparer, d'appliquer les produits et de nettoyer le matériel dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de protection de l'environnement. [Les opérations suivantes sont maîtrisées : fertilisation, désherbage chimique ou traitements phytopharmaceutiques.]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de préparer le tracteur et les outils (MC2)
- de préparer les bouillies
- d'appliquer les produits
- de nettoyer le matériel
- de rendre compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Repérage des effets des produits utilisés
Utilisation des proportions et de la règle de trois
Identification des maladies, adventices et parasites des cultures
Prise en compte de l'environnement de travail : état végétatif des cultures, état des parcelles, conditions climatiques, aire de remplissage et de lavage
Application de la réglementation en matière de produits phytopharmaceutiques, engrais, herbicides, lisiers
Préparation des bouillies en sécurité, selon les consignes et les règles d'utilisation
Utilisation des différents matériels d'épandage et de pulvérisation : organes, commandes, électronique et informatique embarquée
Vigilance sur le travail effectué tout au long de l'opération
Application des procédures de nettoyage du matériel
Gestion des déchets
Application des règles et des procédures de sécurité individuelle et collectives, de traçabilité, de protection de l'environnement
Application des procédures de réglage des pulvérisateurs et des épandeurs

Rappel : Ce module est obligatoirement complété par l'acquisition du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « décideur en exploitation agricole » (MC 3) ou un autre certificat intégrant les compétences requises par ce dernier.

Cultures (MCC4) – Stockage des récoltes

Le titulaire du module MCC4 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De réaliser le stockage des produits et d'assurer leur bonne conservation. *[Liste des opérations à définir selon le produit concerné.]*

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de prendre les consignes (MC1)
- de préparer le matériel (MC2)
- de préparer le chantier
- de réaliser l'opération
- de rendre compte (MC1)

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Repérage des différents modes de conservation selon la destination des produits
Prise en compte de l'organisation du stockage sur l'exploitation
Application des procédures de préparation de l'emplacement de stockage
Réalisation des différentes opérations de stockage selon le produit (grain, paille, ensilage, foin, pommes de terre, betteraves, oignons,...)
Conduite et manœuvre en sécurité des engins de manutention et de transport (bennes, remorques, chargeurs, palettes, big bag,...)
Identification des critères de bonne conservation des produits récoltés : humidité, température, absence de parasites, d'animaux, etc.

Viticulture (MCV1) – Travail du sol

Le titulaire du module MCV1 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

De réaliser les différentes opérations de travail du sol en organisant son chantier sur consignes et dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement [au moins 4 opérations parmi les suivantes sont maîtrisées : *labour, hersage, désherbage mécanique, sous-solage, griffonnage, tonte, broyage, désherbage, participation à l'aménagement des parcelles, à l'installation des systèmes d'irrigation, aux travaux anti-érosion et au remplacement occasionnel de ceps*]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de préparer le tracteur
- d'atteler et régler les outils de travail du sol
- de réaliser le travail en l'ajustant
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension de la consigne
Compréhension du sens du travail : les effets recherchés du travail du sol
Appréciation de l'état d'un sol : humidité, portance, niveau de dégradation
Utilisation des outils de travail et d'aménagement du sol
Application des modes d'attelage des outils de travail du sol avec un ou plusieurs appareils
Application des procédures de réglage
Lien entre l'état du sol, la configuration de la parcelle, les conditions climatiques, les exigences de durabilité, le matériel et le travail à réaliser
Ajustement du travail en fonction des conditions rencontrées
Gestion des incidents
Utilisation de l'informatique embarquée
Application des règles et des procédures de sécurité, de protection de l'environnement, gestes et postures
Maîtrise de l'écrit : fiche journalière de travail
Maîtrise de l'oral : compte-rendu portant sur les conditions rencontrées et le travail réalisé

Viticulture (MCV2) – Conduite du vignoble

Le titulaire du module MCV2 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

D'effectuer les différentes opérations de conduite du vignoble en organisant son travail sur consignes et dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement [au moins 6 opérations dont les deux types de taille, parmi les suivantes sont maîtrisées : *prétaillage manuel, deux types de taille pratiqués dans la région, pliage, attachage, palissage, épamprage, ébourgeonnage manuel, levage, écimage, rognage, éclaircissage, effeuillage*]. Selon les pratiques de l'entreprise, il peut effectuer des opérations mécanisées : taille rase de précision, relevage, etc.

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de préparer et entretenir les outils
- d'observer la parcelle, le cep
- d'effectuer le travail en l'ajustant
- de repérer et signaler les anomalies végétatives

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension de la consigne
Compréhension du sens du travail : le rôle des différentes opérations de conduite du vignoble
Identification des cépages de la région
Observation de l'état de la vigne
Prise en compte de la morphologie et la physiologie de la vigne
Reconnaissance des maladies et parasites de la vigne
Reconnaissance des adventices
Réalisation de deux types de taille pratiqués dans la région, y compris taille de formation
Adaptation de la taille, de l'attachage et/ou des travaux en vert en fonction de la vigueur, de la charge et de l'équilibre de chaque cep
Adaptation de la taille à l'état sanitaire de chaque cep tout en respectant la consigne générale
Utilisation appropriée et opportune des outils d'affûtage et d'entretien du matériel
Alerte en cas d'anomalie
Application des gestes et postures de sécurité
Prise en compte du rendement moyen journalier pour la taille
Maîtrise de l'oral : compte-rendu du travail réalisé, signalement d'anomalies végétatives

Viticulture (MCV3) – Préparation et application de produits

Le titulaire du module MCV3 du CQP « agent de service de remplacement » est capable :

D'appliquer les produits et de nettoyer le matériel dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de protection de l'environnement [au moins 2 des 4 opérations suivantes dont les traitements phytopharmaceutiques sont maîtrisées : *fertilisation, désherbage chimique, traitements phytopharmaceutiques, épamprage chimique*]

C'est-à-dire qu'il est capable :

- de préparer le tracteur et le pulvérisateur ou l'épandeur
- de mélanger les produits pré-dosés
- d'appliquer les produits
- de nettoyer le matériel
- de rendre compte

Dans le cadre de ces activités, le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Compréhension de la consigne
Compréhension du sens du travail : prise en compte des effets des produits utilisés
Appréciation du volume et estimation d'ordres de grandeur (unités de mesure, proportions, ...)
Reconnaissance des principales maladies et parasites de la vigne
Reconnaissance des principaux adventices
Application des règles et des conditions de stockage des produits phytopharmaceutiques
Application des règles et conditions de manipulation ainsi que d'utilisation des engrais, herbicides et produits phytopharmaceutiques
Prise en compte et adaptation à l'environnement de travail : état végétatif de la vigne, état des parcelles, conditions climatiques, aire de remplissage et de lavage, locaux de stockage
Utilisation des différents matériels d'épandage et de pulvérisation
Application des règles de raccordement et de mise en sécurité d'une prise de force
Mise en œuvre de procédures d'autocontrôle : précision du travail, bouchage des buses
Application des procédures de nettoyage du matériel et de gestion des effluents
Gestion des incidents
Application des règles et des procédures de sécurité individuelle (port des EPI) et collective, de traçabilité, de protection de l'environnement, gestes et postures
Maîtrise de l'oral : compte-rendu sur le travail réalisé et les conditions rencontrées
Maîtrise d'écrits professionnels : fiches de travail (traçabilité), lecture d'étiquettes et de documentation relative à l'utilisation des engrais et des produits pharmaceutiques.

Rappel : Ce module est obligatoirement complété par l'acquisition du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « décideur en exploitation agricole » (MC 3) ou un autre certificat intégrant les compétences requises par ce dernier.

Viticulture (MCV4) – Module régional

Ce module doit être construit au niveau régional afin de prendre en compte les besoins : voir les modules régionaux du CQP « ouvrier qualifié de l'exploitation viticole ».

Transformation des produits à la ferme (MC TPF)

(équivalent à trois modules de certification « de base »)

Le titulaire du Module « Transformation » du CQP « Agent de service de remplacement » est capable d'intervenir sur une situation de dysfonctionnement dans le processus de fabrication : *une des étapes de l'élaboration du produit ne se déroule pas comme prévue, l'agent de service de remplacement analyse la situation, décide des mesures correctives à prendre et relance le processus pour atteindre l'objectif quantitatif et qualitatif de production fixé.*

C'est-à-dire qu'il est capable :

- De respecter les consignes / normes relatives au produit
- De respecter les consignes / normes relatives au process
- D'organiser les opérations avec rigueur
- De réaliser son intervention en sécurité
- D'assurer le programme de production selon les objectifs fixés
- D'alerter et de rendre compte sur la situation

Au regard de cette situation professionnelle « sensible », le titulaire du CQP mobilise les compétences clés suivantes :

Application des règles d'hygiène personnelle et d'hygiène au travail (Guide des bonnes pratiques)
Port des équipements de protection individuelle et de travail en atelier
Application des normes qualité spécifiques aux produits transformés
Application des consignes prévues pour les travaux en atelier de transformation
Application des règles de propreté pour les matériels et les équipements (Guide des bonnes pratiques)
Application des règles de propreté des installations
Mise en œuvre les techniques de transformation des produits selon les recettes de l'atelier
Veille sur le bon déroulement du process de transformation
Conditionnement des produits selon les normes (cahier des charges, AOC,...) et les usages de l'exploitation
Surveillance du bon fonctionnement des installations (chaud, froid, lavage, eau, évacuations,...)
Mis en sécurité l'installation en cas de dysfonctionnement majeur (arrêt d'urgence, disjoncteur, vanne d'eau,...)
Alerte en cas de dysfonctionnement des matériels et/ou installations
Organisation de son travail avec rigueur et méthode
Respect du circuit de progression des produits (principe de la marche en avant)
Communication en équipe de travail au sein de l'atelier
Communication avec l'adhérent
Enregistrement des données de production sur support papier ou sur ordinateur

Les deux modalités d'obtention du CQP

Pour obtenir le CQP, le candidat a deux possibilités : soit passer les épreuves d'évaluation certificative, soit faire valider les acquis de son expérience.

Obtention du CQP par évaluation certificative

Le module MC1 (spécificités du métier), est évalué non seulement à travers les modules techniques mais surtout dans le cadre d'une prestation orale devant le jury du CQP lorsque le candidat a effectué au moins 1500 heures de travail effectif en service de remplacement (attestation à remettre au jury), en complément d'un parcours de formation alternée, adaptée au besoin du candidat.

Les autres modules sont évalués par :

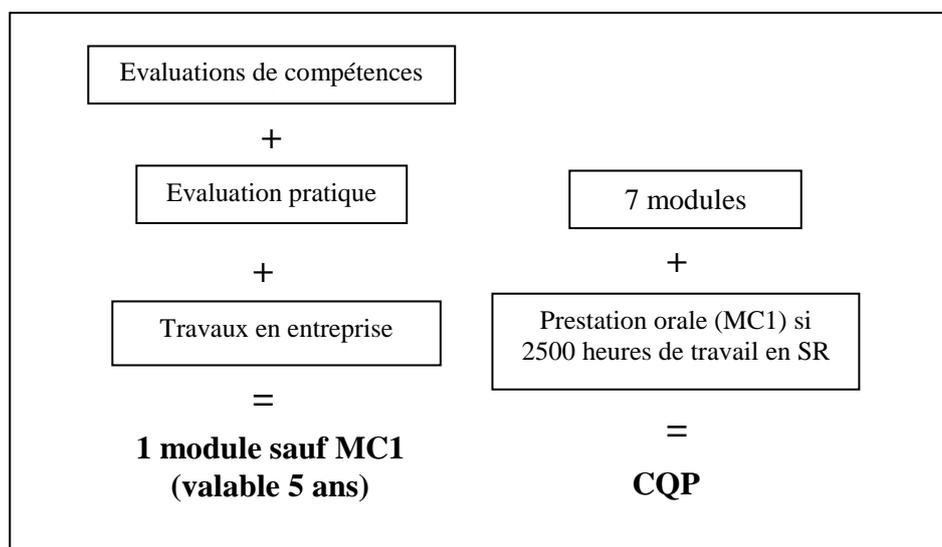
- des évaluations de compétences clés lorsqu'elles sont prévues,
- une évaluation pratique sur une situation professionnelle représentative du métier,
- des travaux en entreprise.

Les résultats de ces évaluations sont remis au jury par l'organisme chargé de l'évaluation.

Les modules sont indépendants et capitalisables.

Le CQP est attribué lorsque tous les modules sont certifiés et que le candidat comptabilise 1500 heures de travail en service de remplacement, à l'idéal réalisé dans des conditions d'activité diversifiées.

A défaut d'acquisition du CQP, le candidat peut obtenir un ou plusieurs modules de certification qui ont une durée de validité de cinq ans.



Remarque : lorsque le CQP est préparé dans le cadre d'un parcours de formation, la durée de ce parcours est fixée en fonction des acquis de la personne. La formation en centre ne peut dépasser 700 heures, en alternance avec la formation pratique en entreprise.

Obtention du CQP par validation des acquis de l'expérience

Le CQP est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE) aux personnes pouvant justifier d'au moins trois ans d'expérience dont 3200 heures de pratique professionnelle en rapport avec l'activité visée. Par exemple : en tant qu'agent de service de remplacement, salarié de groupement d'employeur, salarié en exploitation agricole, exploitant,....

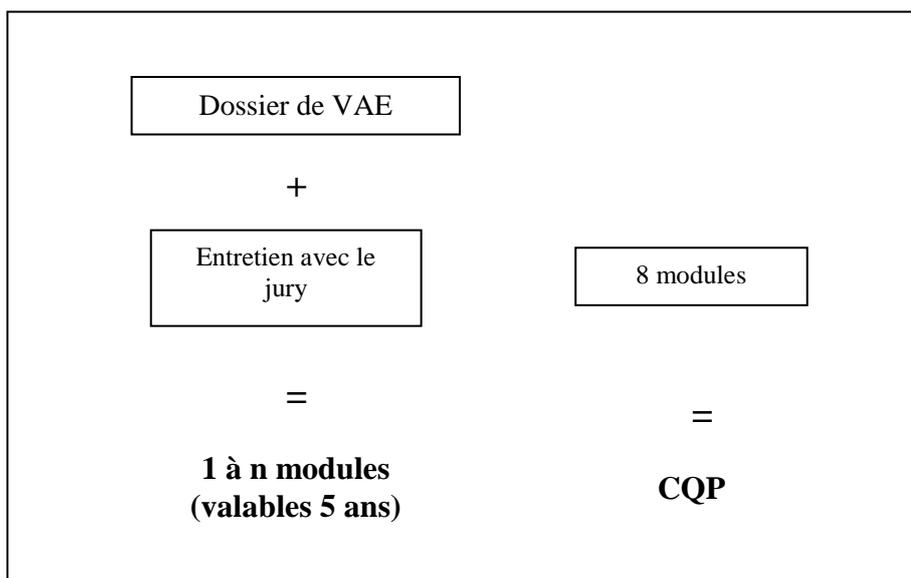
Le candidat au CQP par validation des acquis de l'expérience :

- renseigne le dossier de VAE fourni par la CPNE agricole
- passe un entretien avec le jury du CQP.

A l'issue de l'entretien, le jury attribue ou non un ou plusieurs modules de certification. Si l'ensemble des modules est attribué, le candidat obtient le CQP.

Si une partie seulement des modules est attribuée, le candidat garde le bénéfice des modules acquis pendant 5 ans.

Par ailleurs, le jury peut faire le cas échéant, des préconisations pour l'obtention des modules manquants par un complément de formation et/ou d'expérience professionnelle.



Description générale des modalités d'évaluation certificative

Rappel

Le candidat au CQP par la voie de l'évaluation certificative doit se soumettre aux différents types d'évaluation prévus.

Pour chaque module :

- des évaluations de compétences clés lorsqu'elles sont prévues,
- une évaluation pratique (ou plusieurs, selon le cas),
- des travaux en entreprise.

A la fin de la formation : une prestation orale devant le jury du CQP.

1 - Les évaluations des compétences clés

Les évaluations de compétences clés ont pour objectif de vérifier que le candidat possède les références professionnelles listées parmi les compétences du module.

Ceci ne concerne que quelques modules car, la plupart du temps, ces références professionnelles sont évaluées à travers les questions posées au candidat lors de l'évaluation pratique.

Lorsque les tests sont prévus (voir le document « prescriptions pour l'évaluation certificative »), l'organisme de formation les élabore en choisissant la forme la plus adaptée à la question posée : questionnaire, QCM, schéma, etc.

Un tableau indique pour chaque module concerné, la ou les références professionnelles à évaluer, les questions à poser au candidat et les critères de l'évaluation. L'organisme de formation doit se conformer à ces prescriptions. Voir ci-dessous, le tableau correspondant

Compétence clés du module	Questions	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">interprétation d'un bordereau d'analyse et de contrôle de lait	<ul style="list-style-type: none">Présenter et expliquer les différents points d' un bordereau d'analyse de laitEn cas de présence de germe(s), en déterminer les causes possibles et indiquer l'action à	Sans erreur Cohérence, pertinence

Les résultats aux évaluations des compétences clés comptent pour l'attribution du module.

2 - Les évaluations pratiques

Les évaluations pratiques ont pour objectif d'évaluer l'intégration des différents éléments de la compétence dans une même activité professionnelle, c'est-à-dire :

- la mise en œuvre professionnelle à travers les actions attendues,

- les ressources mobilisées dans l'activité : compétences clés, savoir-faire, perception du sens de l'action et des risques, anticipation, gestion des aléas, raisonnements utilisés, etc. (compétences clés)

Ces évaluations pratiques portent sur des situations professionnelles considérées comme sensibles et représentatives du métier. Il y en a donc une seule par module. Lorsqu'un module regroupe des activités de nature très diverses, il peut en comporter plusieurs, mais cela reste exceptionnel.

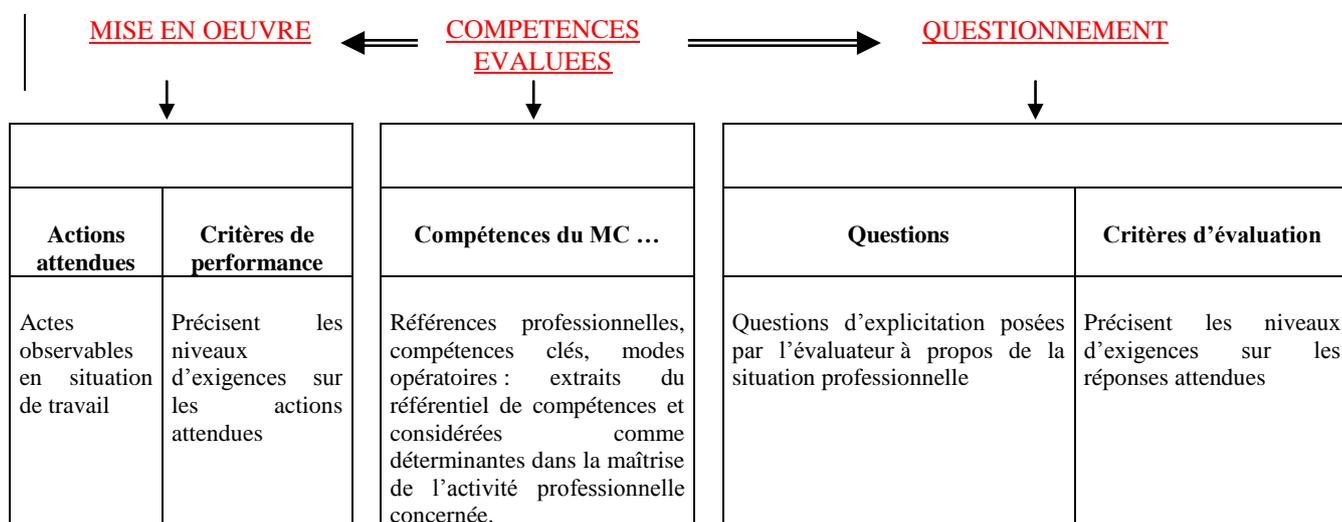
Voici la liste des évaluations pratiques :

Modules communs	<p>MC1 : pas d'évaluation pratique mais prestation orale devant le jury afin de présenter une situation de remplacement</p> <p>MC2 : préparer et conduire le tracteur attelé</p> <p>MC3 : réparer une canalisation PVC défectueuse dans un atelier de production</p>
Bovins lait Bovins allaitants	<p>MCBL1 : réaliser la traite, en salle de traite, sans décrochage automatique</p> <p>MCBL2 / MCBA1 : réaliser l'alimentation du troupeau</p> <p>MCBL3 / MCBA2 : réaliser la manipulation et la contention d'un animal, lui administrer un médicament par voie orale et faire une injection (sous cutanée ou intramusculaire)</p> <p>MCBL4 / MCBA3 : assurer le suivi de la reproduction et la surveillance d'un troupeau et participer aux opérations de vêlage</p>
Elevage porcin	<p>MCEP 1 : détecter les truies en chaleur, préparer et réaliser une insémination artificielle</p> <p>MCEP2 : réaliser les soins aux porcelets sous la mère</p> <p>MCEP3 : réaliser une séance de vaccination sur des truies en respectant les conditions d'hygiène et de sécurité</p> <p>MCEP4 : alimenter les truies dans la période de mise bas</p>
Cultures	<p>MCC1 : réaliser un semis</p> <p>MCC2 : réaliser une opération de récolte</p> <p>MCC3 : préparer et appliquer un traitement phytopharmaceutique sur une parcelle selon les consignes données</p> <p>MCC4 : réaliser une opération de stockage d'un produit</p>
Viticulture	<p>MCV1 : réaliser une opération d'un travail du sol à l'aide d'un outil nécessitant des réglages</p> <p>MCV2 : réaliser la taille d'une parcelle de vigne déterminée selon les consignes données</p> <p>MCV3 : préparer et appliquer un traitement phytopharmaceutique sur une parcelle selon les consignes données</p>
Transformation des produits à la ferme	<p>MC TPF : intervenir en situation de dysfonctionnement dans le processus de fabrication d'un produit (résolution de problème)</p>

L'organisme de formation organise l'évaluation soit dans une entreprise, soit sur sa propre exploitation. L'évaluation est faite pendant ou en fin de formation, par le formateur accompagné éventuellement d'un professionnel. Ce dernier peut être l'un des membres du jury du CQP.

Les formateurs précisent la situation de travail (exemple : l'opération de travail du sol choisie pour le MCV1) et créent leur propres outils d'évaluation à partir des grilles proposées dans le document intitulé « prescriptions pour l'évaluation certificative ».

Ce document propose un descriptif de la situation professionnelle retenue pour chaque module. Ce descriptif est présenté sous la forme d'un tableau récapitulant les actions attendues en situation professionnelle, les compétences évaluées et les questions posées au candidat. Les critères de performance (pour les actions attendues) et d'évaluation (pour les questions) sont à respecter.



3 - Les travaux en entreprise

Il s'agit de recueillir l'avis de professionnels sur la réalisation de travaux en entreprise, en situation réelle. Cette mise en situation se fait sur le lieu de travail (contrat de professionnalisation) ou le lieu de stage (stage à prévoir dans le cadre des formations), en continu.

L'objectif est d'évaluer la maîtrise des gestes professionnels. Des grilles d'observation FAFSEA – kits d'évaluation – fiches d'évaluation d'activités saisonnières - peuvent être mises à disposition (exemple : taille, conduite de l'enjambeur).

Pour chacun des modules de certification, une liste des travaux à pratiquer est proposée. Le nombre minimum de travaux à maîtriser pour l'obtention du module est également fixé.

4 – La prestation orale devant le jury du CQP

Pour ce CQP, la prestation orale devant le jury est une partie constitutive d'un module (MC1 – spécificités du métier).

Le candidat, aidé par l'organisme de formation, choisit une situation de remplacement riche qu'il décrit. Il rédige un document écrit de 10 pages maximum, non remis au jury. La présentation de l'étude de cas fait l'objet d'un exposé oral de 15 minutes. Le jury dispose de 15 minutes supplémentaires pour poser des questions au candidat.

Pour sa prestation, le candidat peut utiliser des supports : transparents, diaporama, matériels, photos, schémas, etc.

L'étude de cas doit permettre d'évaluer les capacités et les compétences suivantes :

Actions attendues :

- prendre la consigne
- appréhender le contexte de son intervention
- mettre en œuvre un comportement social adapté
- rendre compte

Compétences :

- Evaluation de la situation de remplacement en fonction du contexte de la demande (vacances, maladie, accident, décès, etc.)
- Compréhension et prise en compte des objectifs de continuité de l'exploitant (enjeux économiques et sociaux)
- Identification et respect de son champ d'intervention et de responsabilités
- Identification des référents
- Gestion des éventuelles interférences de pouvoir entre les différents référents possibles
- Appréciation de la conduite à tenir en cas de problème : intervention, compte rendu, alerte
- Discrétion, respect de la confidentialité
- Respect des pratiques et valeurs de l'exploitant
- Respect des règles inhérentes à l'activité salariale (code du travail, ponctualité,...)

Le candidat devra :

- présenter l'entreprise, le contexte de la demande de remplacement, sa durée, identifier les référents et les activités à réaliser,
- décrire une journée de travail en mettant l'accent sur les particularités de l'activité de remplacement et les difficultés rencontrées,
- justifier sa façon de procéder, ses choix,
- expliquer comment se passe la relation avec le service de remplacement.

L'organisme de formation conseille le candidat à propos :

- du choix de la situation : elle doit présenter quelques éléments de complexité permettant de vérifier les compétences visées,
- de sa présentation : la tenue vestimentaire est correcte, il doit se présenter au jury, annoncer le sujet, annoncer le plan (descriptif ordonné), parler en articulant (être audible), être à l'écoute des questions,

- de la préparation de l'exposé : il est possible d'utiliser des supports (transparents, matériels, photos, schémas, etc.).

Le jury utilise le guide d'évaluation* ci-après :

Compétence / capacité	Critère
<i>Appréhender le contexte de son intervention</i>	
Evaluation de la situation de remplacement en fonction du contexte de la demande (vacances, maladie, accident, décès, etc.)	<i>Fait la différence entre divers types de situations et justifie son comportement en fonction de la situation</i>
Compréhension et prise en compte des objectifs de continuité de l'exploitant (enjeux économiques et sociaux)	<i>Recherche les informations dont il a besoin Perçoit les enjeux et les prend en compte</i>
Identification et respect de son champ d'intervention et de responsabilités	<i>Bonne appréhension de ses limites d'intervention en fonction de son statut et de la situation</i>
Identification des référents	<i>Sait les nommer Sait où trouver le nom du ou des référents, pose la question s'il ne l'a pas</i>
Gestion des éventuelles interférences de pouvoir entre les différents référents possibles	<i>Est capable de percevoir les problèmes d'interférence Justifie sa conduite de façon cohérente, en cas d'interférence</i>
<i>Mettre en œuvre un comportement social adapté</i>	
Discrétion, respect de la confidentialité	<i>Donne des indications sur son comportement et justifie la nécessité d'être discret et de respecter la confidentialité</i>
Respect des pratiques et valeurs de l'exploitant	<i>Donne des indications sur son comportement et sait justifier le respect des pratiques et valeurs de l'exploitant</i>
Respect des règles inhérentes à l'activité salariale (code du travail, ponctualité,...)	<i>Enonce ses devoirs et les règles à respecter</i>
<i>Prendre les consignes</i>	<i>Fait préciser la consigne s'il le faut, recherche les informations qui lui manquent Justifie ses choix de façon cohérente en cas de problème</i>
Appréciation de la conduite à tenir en cas de problème : intervention, compte rendu, alerte	<i>Ne fait pas d'oubli important lorsqu'il rend compte, emploie un vocabulaire précis, donne les informations pertinentes</i>
<i>Rendre compte</i>	

* Seule la partie gauche du tableau (compétences/capacités) peut être communiquée au candidat.

5 - Récapitulatif des modalités d'évaluation

Modalités	Contenus à évaluer	Evaluateurs	Lieux	Supports et outils	Moments
Evaluation de compétences clés	Références professionnelles, pratiques et modes opératoires techniques	Formateur	Organisme de formation	A élaborer par les formateurs	Tout au long de la formation
Evaluation pratique	Mise en œuvre professionnelle, compétences clés mobilisées dans la pratique, savoir-faire, perception du sens de l'action, des risques, anticipation, raisonnements mis en œuvre dans l'action, etc.	Formateur + professionnel éventuellement	A définir par l'organisme de formation	Situation professionnelle représentative de l'activité visée par le module. Situation reconstituée avec questionnement immédiat ou différée. Grilles proposées dans le référentiel de certification	Dans le cours ou en fin de formation
Travaux en entreprise	Gestes professionnels	Professionnel	En entreprise	Situation réelle avec grilles (voir grilles d'évaluation proposées par le FAFSEA)	Pendant la période de travail ou de stage
Prestation orale devant le jury du CQP	Compétences / capacités du MC1	Jury du CQP	Lieu neutre	Exposé oral Grille d'appréciation fournie au jury	En fin de formation, ou dans le cadre de la certification du MC1. Avec 1500 heures de travail effectif en service de remplacement

Modalités de validation des acquis de l'expérience

1 – Demande de VAE

Le candidat au CQP par validation des acquis de l'expérience dépose sa candidature auprès de la CPNE agricole afin de recevoir le dossier de VAE.

Une fois le dossier renseigné et renvoyé par le candidat, ce dernier est convoqué par courrier, pour un entretien avec le jury du CQP.

3 – Dossier de VAE

Le dossier comprend plusieurs parties :

- questions relatives à l'identité du candidat,
- descriptif de l'emploi actuel, le cas échéant,
- identification des expériences : parcours professionnels dans la filière (emploi statut, période, activités), autres expériences professionnelles et non-professionnelles,
- série de questions sur les activités en lien avec le métier d'agent de remplacement,
- questions sur les formations suivies et les titres obtenus,
- éléments de motivation,
- pièces justificatives de l'expérience professionnelle, des formations suivies et diplômes obtenus, le cas échéant.

4 – Entretien avec le candidat

L'entretien a pour objectifs :

- de vérifier que le candidat a une expérience en rapport avec les activités professionnelles visées par le CQP (référentiel professionnel),
- de poser des questions permettant de faire des hypothèses sur les compétences possédées par le candidat en vue d'attribuer les modules du référentiel de certification.

5 – Certification et préconisations

A l'issue de l'entretien, le jury attribue ou non un ou plusieurs modules de certification. Si l'ensemble des modules est attribué, le candidat obtient le CQP.

Si une partie seulement des modules est attribuée, ceux-ci sont valables pendant 5 ans.

Dans ce cas, le jury du CQP se prononce sur les références professionnelles, aptitudes, compétences clés (contenu de modules de certification) qui doivent faire l'objet d'évaluations complémentaires. Il fait des préconisations du type : parcours de formation, parcours d'expérience, parcours associant expérience et formation.

6 – Outils pour la validation des acquis de l'expérience

Pour aider le jury à prendre les décisions de validation des acquis de l'expérience, deux outils sont mis à sa disposition (voir « guide du jury ») :

- Un tableau récapitulatif des expériences au regard des activités constitutives de la qualification visée. A noter que ce tableau est inséré dans le dossier de VAE et doit être rempli par le candidat. Il permet au jury de visualiser rapidement si les activités du référentiel ont été pratiquées.
- Un guide permettant au jury d'identifier les compétences maîtrisées par le candidat dans chaque module de certification.